

Je voudrais à l'entame de mes propos, vous remercier Monsieur le Président de m'offrir cette opportunité de briefer le Conseil de Sécurité sur la situation du Mali et de l'agenda Femmes Paix et Sécurité (FPS). Je suis Fatima Maiga, présidente d'une coalition de femmes issues des groupes signataires de l'Accord de Paix et directrice du cabinet de consultation ESEN qui a notamment piloté le processus d'intégration des femmes dans le comité de suivi de L'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) au Mali, pour le compte de l'Ambassade de Norvège.

Excellences, mesdames et messieurs, membres du Conseil de Sécurité,

La réalisation de l'agenda FPS au Mali reste dépendante d'une volonté politique forte et d'une relative stabilité politico-institutionnelle. Malheureusement, la cinquième transition post-coup d'Etat militaire au Mali en soixante ans d'indépendance, dont deux sous le mandat actuel de la MINUSMA, nous démontre le long chemin qui reste à parcourir pour stabiliser le Mali, conformément aux objectifs premiers de la Mission. Elle démontre aussi et surtout que sans un traitement plus significatif des causes profondes de la crise multiforme qui secoue ce pays depuis 2012, le cercle vicieux de l'instabilité perdurera : il s'agit notamment des questions de gouvernance inclusive et équitable des ressources foncières et productives et de l'accès à la justice.

Mesdames et messieurs, mon intervention tournera autour de deux points assortis de recommandations :

1. Le constat d'une détérioration marquée des droits des femmes avant et pendant l'actuelle Transition
2. Les priorités et enjeux de l'actuelle Transition relativement à l'agenda FPS et leurs implications pour le mandat de la MINUSMA

Concernant le Point 1 : Le mandat 2020-2021 de la MINUSMA a été marqué par une forte tendance de fermeture de l'espace des droits des femmes au Mali, malgré des progrès notables. Au titre de ces progrès, neuf femmes des partis signataires siègent pour la première fois depuis six ans dans le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) pour la Paix et la Réconciliation. Il convient d'ailleurs ici de féliciter la Norvège pour son rôle pivot dans l'atteinte de ce résultat.

Pour autant, la situation globale des droits des femmes maliennes reste critique :

- 2,9 millions de femmes et de filles ont ainsi besoin d'une assistance humanitaire d'urgence.
- Dans les zones sous contrôle partiel de groupes armés – estimées aujourd'hui à environ deux tiers du territoire- et parfois en vertu d'accords locaux entre ces groupes et les populations assiégées- des centaines de milliers de filles et de femmes sont aujourd'hui privées d'accès à l'école, aux centres de santé, aux marchés ou aux champs. Par ailleurs, un trop grand nombre d'entre elles continue de subir des violences sexuelles, y compris le viol collectif et l'esclavage sexuel en toute impunité des auteurs et sans avoir connaissance ou accès aux services encore trop peu nombreux de prise en charge holistique : Dans 23% des cas recensés, les survivantes ne peuvent accéder à des soins de santé et 48% des centres de soins ne sont pas équipés de trousse médicamenteuses pour les cas de viol.
- Le traitement judiciaire des 115 cas de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) liées au conflit commis depuis 2012-2013 soit il y a près d'une décennie, n'a connu aucune avancée à ce jour ;
- Les violations répétées de la loi 052 (loi genre) dans tous les gouvernements mis en place depuis sa promulgation en 2018 et de manière accentuée, lors de la centaine de nominations de haut niveau effectuées par les autorités de la transition de septembre 2020 à nos jours ;
- La suspension en 2020 par le Gouvernement de transition de l'avant-projet de loi contre les VBG, sous pression de courants religieux.

Concernant le point 2 : Le Conseil de Sécurité et la MINUSMA ont un rôle essentiel à jouer, pour remettre la question du genre et de l'application de la résolution 1325, au cœur des priorités de la transition ; en effet, huit des douze mois du nouveau mandat de la MINUSMA se dérouleront pendant la nouvelle phase de la Transition qui s'est fixé comme priorité la tenue d'élections libres et crédibles d'ici février 2022 ainsi qu'assurer la protection, stabilité et sécurité des personnes sur toute l'étendue du territoire. On note que les questions liées au genre, notamment la prévention et prise en charge des VS/VBG n'avaient pas été retenues parmi les six priorités de la feuille de route initiale de la Transition. Le processus attendu d'ajustement de ces priorités pour les neuf mois restants de la transition doit donc être mis à profit pour essayer d'en renforcer le caractère inclusif aussi bien du point de vue des parties prenantes que de la couverture géographique et thématique. Ceci ne pourra se faire sans une véritable rupture d'avec les postures attentistes qui ont largement prévalu au cours des neuf derniers mois concernant l'agenda FPS, pourtant adossé à un plan robuste d'action nationale pour la mise en œuvre de la RCSNU 1325. Plus particulièrement, cet agenda doit cesser d'être juste l'affaire de tous pour être la responsabilité bien définie et soumise à évaluation de certaines parties prenantes clés. Aussi, il est recommandé au Conseil de Sécurité :

- D'élargir le mandat politique et opérationnel de la MINUSMA au-delà de l'APR de manière notamment à incorporer les efforts actuels de réconciliation et paix à travers le dialogue politique et les négociations avec les groupes armés y compris ceux désignés comme « terroristes » dans le centre du Mali ; ceci conformément aux recommandations du Dialogue National Inclusif de 2020 qui ont été réaffirmées dans la feuille de route de la Transition.
- De renforcer urgemment le mécanisme institutionnel du genre et les moyens d'action des organisations de la société civile féminine afin de leur permettre de veiller et d'influencer le cours des deux priorités ci-dessus énoncées. Un nouveau mécanisme entièrement dédié au renforcement de la Transition, des processus électoraux et de négociation par une prise en compte optimale des questions d'égalité femmes-hommes, pourra être envisagé ;
- D'accompagner urgemment les autorités de la transition en vue de l'affirmation et du respect : des engagements nationaux et internationaux du Mali, notamment en matière de représentation des femmes aux postes nominatifs et électifs ; du droit humanitaire et des droits humains y compris dans le contexte des négociations avec les groupes armés ; dans ce domaine, les provisions de la RCS 1325 appelant à une implication effective des femmes dans ces processus doivent être réaffirmées et appliquées;
- De privilégier dans le nouveau mandat de la MINUSMA, un agenda FPS resserré avec des indicateurs précis notamment sur la question du traitement judiciaire des cas de VS/VBG liées au conflit, et la prise en charge holistique des survivantes de ces violences.

Monsieur le Président et Excellences membres du Conseil de Sécurité, il va sans dire que le peuple malien a désespérément besoin de paix et de prospérité après près d'une décennie de violent conflit et d'instabilité récurrente. Ces aspirations ne deviendront réalité que si les droits des femmes sont protégés et qu'elles participent véritablement à la construction d'une paix durable. J'en appelle à vous, membres du Conseil de Sécurité de les appuyer dans ce sens.

Je vous remercie.